

## Fiche-action n°S7

### Atelier du futur n°5 « Sécurité et ordre public »

« Elaborer un « Plan directeur lumière » concernant l'éclairage et les illuminations des lieux publics de la commune »

#### Situation et justification :

L'éclairage public est un élément indissociable de la qualité de vie. Il contribue à la sécurité des usagers de la route ainsi qu'à celle des piétons. Les membres de l'Atelier du futur ont fait le constat que l'éclairage public n'est pas homogène dans la commune de Chêne-Bourg : si dans certaines rues il semble adapté aux besoins des habitants et des personnes qui circulent sur la voie publique, dans de nombreux secteurs (par exemple chemin de la Mousse) il paraît en revanche insuffisant et surtout de qualité médiocre. De manière emblématique, les lumières de couleur blanche-bleutée émises par de nombreux lampadaires sont ressenties comme « froides et générant un désagréable sentiment d'insécurité ».

A ce jour, 470 luminaires sont installés sur le territoire communal et différents procédés (plus ou moins actuels et performants) se côtoient. Selon les Services Industriels de Genève (SIG)<sup>1</sup>, plus de la moitié de ces luminaires (270 à 280) fonctionne avec le procédé de la « vapeur de mercure », une technique jugée ancienne, gourmande en énergie, et qui diffuse cette fameuse lumière de couleur blanche-bleutée citée plus haut. A cette technique se substitue habituellement et depuis plusieurs années d'autres procédés tels que le « sodium haute pression » ou encore « l'halogène métal » (technique souvent préconisée par les SIG pour la très bonne qualité de sa lumière).

Le cadre législatif est peu contraignant en matière d'éclairage public, la seule obligation consistant à éclairer les passages à piétons<sup>2</sup>... Les collectivités publiques concluent avec les SIG un forfait d'entretien et de maintenance<sup>3</sup>. Par ailleurs, elles sont en droit d'émettre des choix plus précis, possibilité que près des deux-tiers des communes genevoises (mais pas Chêne-Bourg) aurait utilisé. C'est ainsi que Thônex privilégie l'éclairage public avec le procédé du « sodium haute pression » qui donne une lumière jaune orangée.

Les SIG propose également aux communes intéressées d'établir un « Plan directeur lumière ». Il s'agit dans ce cas de susciter une réflexion d'ensemble sur l'éclairage public et les illuminations, en s'interrogeant sur ce qui doit être ou non éclairé, dans quel but et comment, de manière à identifier des solutions cohérentes, fonctionnelles et profitables pour améliorer la qualité de vie. Ce plan directeur se réalise en une année environ et la participation des SIG et de leurs conseillers est gratuite pour la commune. Sa mise en place peut ensuite être projetée sur plusieurs années, de manière à correspondre aux possibilités financières de la commune.

Les membres de l'AFCB05 souhaitent que Chêne-Bourg s'engage dans la réalisation d'un tel plan.

#### Objectifs visés :

Définir des choix en matière d'éclairage et d'illuminations, ceux-ci devant :

- prendre en considération les différents projets de transformations et d'aménagements (tels que le CEVA) et les désirs exprimés par la société civile dans le cadre de l'Agenda 21 local<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> Une documentation destinée aux membres de l'AFCB05 et portant sur l'éclairage public de Chêne-Bourg a été constituée avec les contributions respectives de M. Eric Bodenmüller (technicien communal) et de M. Olivier Pavesi (responsable Eclairage & Illuminations aux SIG)

<sup>2</sup> Dans notre canton, seule la ville de Genève dispose en la matière d'un règlement (lequel fixe des contraintes allant bien entendu au-delà du seul éclairage des passages à piétons).

<sup>3</sup> Chêne-Bourg a récemment opté pour un « Forfait luminosité » qui représente un coût annuel de 32'000 francs. La consommation d'électricité représentant une facture de l'ordre de 43'000 francs, le coût total de l'éclairage public s'élève à près de 75'000 francs par an pour la commune de Chêne-Bourg.

<sup>4</sup> Notons que la question de l'éclairage est évoquée dans la fiche-action n°M1 (Atelier du futur « Mobilité ») en ce qui concerne la mobilité douce et les itinéraires cyclables en particulier.

- être respectueux des principes du développement durable par une prise en compte équilibrée des critères sociaux (sécurité, cadre de vie), économiques (coûts) et environnementaux (impact de la lumière sur la faune et la flore).

### **Pertinence « développement durable » de l'action :**

L'éclairage public et les illuminations sont des sujets pouvant s'appréhender de manière tripolaire (la prise en compte des aspects social, économique et environnemental est demandée dans cette fiche-action).

### **Descriptif et mise en place de l'action:**

- Demander aux communes de Thônex et Chêne-Bougeries de s'engager avec Chêne-Bourg dans cette démarche (recommandation formulée par les SIG).
- Organiser la participation de plusieurs acteurs et le recueil des recommandations de divers organismes afin que le plan soit respectueux des critères du développement durable ; les membres de l'atelier songent en particulier aux ASM et aux associations de protection de la nature (Pro Natura, WWF).
- Prévoir une participation citoyenne afin que les habitants puissent s'exprimer sur le projet; à l'image du processus de réalisation d'un plan directeur communal, le plan pourrait faire l'objet d'une consultation publique et d'un recueil des observations avant sa mise au point définitive.

### **Calendrier :**

- Mise en route du processus de réalisation dès que possible (durée estimée : une année).
- La mise en application du plan devra très vraisemblablement se faire sur plusieurs années, en fonction des capacités financières de la commune.

### **Responsables :**

Les Conseillers administratifs, le Conseil municipal, le Secrétaire général et le technicien communal.

### **Partenaires et mode de participation :**

- les communes de Thônex et Chêne-Bougeries (participation éventuelle),
- des services cantonaux (SIG et SCANE),
- les habitants de Chêne-Bourg,
- les ASM et divers organismes de protection de la nature.

### **Budget :**

- L'élaboration d'un « Plan directeur lumière » est essentiellement à intégrer dans les activités courantes de la commune, toutefois un budget de quelques milliers de francs sera utile pour soumettre le projet aux habitants de Chêne-Bourg, recueillir et traiter les remarques.
- Par contre, la mise en place du projet lui-même générera vraisemblablement des coûts élevés dans la mesure où tout changement de lampadaire constitue une dépense qui varie (pour un modèle usuel) de 800 francs à 1300 francs (pose comprise), sachant que la gamme des principaux modèles s'étend jusqu'à 4000 francs pièce. Si par exemple Chêne-Bourg prévoit de changer son parc d'anciens lampadaires par 280 nouvelles installations coûtant 1'300 francs pièce, il s'agit d'un budget de 364'000 francs. Toutefois, des économies d'énergie de 15% sont possibles (estimation SIG) et le service cantonal de l'énergie (SCANE) accorde actuellement des subventions à hauteur de 10 à 15% du prix d'acquisition des lampadaires peu gourmands en énergie.

### **Indicateurs de développement durable :**

- Nombre d'accidents de la circulation et d'agressions qui surviennent de nuit dans la commune.
- Evolution des dépenses énergétiques (env. 250'000 kWh en 2005) et des coûts pour l'éclairage.
- Evolution de la biodiversité (faune et flore) sur le territoire communal (utiliser les mêmes indicateurs que ceux évoqués dans la fiche-action N1 de l'Atelier « Nature et environnement »).

### **Suivi et amélioration continue :**

Etablissement d'un bilan annuel sur la base des indicateurs et des commentaires recueillis, de manière à ajuster la mise en pratique du « Plan directeur lumière ».